





DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Séance du 1er juillet 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 1^{er} juillet, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 25 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s:

M. BEZILLE Marc, Mme BEURAERT Martine, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M., Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LABERGERIE Eric, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. VANECLOO Serge à M. Aimé DELABRE
Mme LORPHELIN Martine à M. LORIDAN Bernard
Mme BERTRAND Dorothée à M. DEHAENE Michel
M. PARENT Michael à M. HURLUS Jacques
Mme EVRARD Monique à M. MAHIEU Philippe
M.BROUTEELE Philippe à Mme DERONNE Véronique
FAIDUTTI Jean-Marc à M. PRUVOST Philippe
M. SÉRÉ Soarey à Mme PLE Sandra

Absent:

M. FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : Mme HIEL Anne

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le



Délibération 2025D149 – Finances, Mutualisation, Transferts de charges – Budget général – Décision modificatives n°2.

Le vice-président expose au conseil

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CCFL,

Vu la délibération 2023D138 portant approbation du choix de délégataire et approbation du contrat de délégation de service public,

Vu le budget primitif 2025 du budget général adopté en séance du 25 mars 2025,

Considérant que les trois chaudières de la piscine intercommunale « l'Ondine » ont successivement subies des avaries irréparables, rendant l'équipement durablement inexploitable,

Considérant que des investigations et expertises sont en cours afin de définir les responsabilités techniques et financières d'une telle situation,

Considérant la nécessité de poursuivre l'activité du service publique d'apprentissage de la natation,

Considérant la demande de la société EQUALIA de bénéficier d'une avance de trésorerie remboursable afin de pouvoir procéder au remplacement de ces trois chaudières dans l'attente des conclusions des expertises,

Il est proposé de modifier le budget général comme suit :

Section d'investissement :

- -Retirer des crédits d'investissement à l'article 2112-OPE33-518-pistes cyclables :-90 740.00.00 €
- -Ajouter des crédits d'investissement à l'article 204-OPE 30-323-piscine : +90 740.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition cidessus

A La Gorgue, Le 1^{er} juillet 2025 Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance

Anne HIEL



